sation des eaux potables a éclaté à l'angle des rues des Coulons et du Petit-Village ; les ouvriers ont été prévenus aussitôt et les vannes ont été fermées en attendant les réparations ; les maisons n'ont éprouvé aucun dommage.

La chasse aux chiens. — Les tournées avec la *lugubre charrette* se font maintenant chaque jour, et il est bien rare que les chasseurs reviennent bredouilles; *jeudi encore*, trois chiens ont été capturés et mis en fourrière.

Depuis l'été dernier, six cents chiens au moins ont disparu de Tourcoing.

Blanc Seau. — *Une bonne capture.* — Nous avons parlé, il y a une quinzaine de jours, de la trouvaille qu'avait faite le garde Engelbert, dans un champ de choux, d'une cruche vide, de la capacité de 25 litres, ayant contenu du genièvre.

Depuis lors de nombreuses plaintes étaient parvenues à la police ; un ouvrier avait été attaqué, le soir, et il avait été dépouillé de sa montre et de son porte-monnaie ; à un marchand de lait de Roubaix, on avait pris deux bidons sur sa voiture, etc., etc.

D'un autre côté, des cabaretiers avaient déclaré que deux jeunes gens leur avaient offert, à vil prix, une cruche de vinaigre ; une autre cruche de genièvre et un petit fût de vinaigre, le tout ayant dû être volé à Roubaix.

Grâce à leur signalement, la police a réussi à mettre la main sur les exploits de ces jeunes malfaiteurs : le premier, Paul Lemay, âgé de 20 ans, charbonnier, a été arrêté mercredi soir, et le second, Henri Bonnel, âgé de 17 ans, apprêteur, né à Saint-Quentin, est allé le rejoindre jeudi matin.

Ils partageaient le même logement, rue de Mouvaux, à Roubaix.

Bousbecque. — *Les cambrioleurs continuent leurs exploits. — Un vol de 195 francs au hameau du Blandrisse.* — Dans la journée de mercredi, un nouveau vol a été commis à Bousbecque, cette fois au préjudice de M. Henri Seynave, demeurant au hameau du Blandrisse. Il serait difficile de préciser à quel moment ce vol a été perpétré. M. Seynave avait quitté son domicile à 5 heures du matin et le soir vers 11 heures, en arrivant chez lui, il remarqua qu'un carreau de la fenêtre était brisé. Il entra et après avoir allumé sa lampe il constata aussitôt que des malfaiteurs s'étaient introduits chez lui. Tout était bouleversé et un coffre avait été forcé. Les voleurs ne cherchaient que l'argent, car ils n'ont emporté qu'un pot en terre qui se trouvait sous le lit et qui contenait une somme de 195 francs, produit des économies de M. Seynave. *On n'a jusqu'ici aucune indication* sur les auteurs de ces vols.

M. le Maire a fait publier l'avis suivant : « M. Jean Dalle, maire de la commune de Bousbecque, prévient le public qu'une *prime de cent francs* sera allouée à celui qui pourra indiquer, avec des renseignements reconnus certains, les auteurs ou un des auteurs du vol commis chez lui, dans la nuit du 4 au 5 janvier dernier. S'adresser, pour donner les renseignements, soit à M. Jean Dalle, soit au garde champêtre ou à la gendarmerie d'Halluin ».

Marcq-en-Barœul. — *Un accident causé par une arme qui recule.* — Jeudi matin, M. Emile Gadenne, demeurant au hameau de l'Entrepôt, essayait un fusil dans son enclos. Au premier coup, l'arme éclata dans les mains du tireur.

M. Gadenne fut atteint au visage par un éclat du fusil qui lui brisa l'os nasal.

M. le docteur Masson, qui a soigné la victime de l'accident, a heureusement pas jugé graves la blessure.

— *Un accident d'usine.* — Une fillette de douze ans, M. Lelong, employée chez M. Delos, cordier, rue de Tourcoing, a eu les doigts de la main droite pris dans son métier. Un repos de plusieurs jours a été prescrit.

Communications

Les funérailles de sergent Demesure. — Le président de la Fédération des sociétés d'Anciens militaires de Tourcoing, M. *Fourneuin, invite instamment les membres qui avaient pas absolument empêchés* à assister, porteurs de leurs insignes, aux funérailles de M. Emile Demesure, sergent des sapeurs-pompiers, Reunion samedi, à neuf heures moins un quart, rue de la Paix.

LILLE

Les funérailles de M. le Curé de Saint-Vincent-de-Paul, à Moulins-Lille, ont eu lieu, jeudi, à onze heures du matin. Ce prêtre si zélé a eu, comme il le désirait, des funérailles très simples. Les rues, par où le cortège devait passer, étaient tendues de noir ; toutes les maisons étaient fermées et, à toutes les fenêtres, le drapeau national était mis en berne et voilé d'un crêpe.

La levée du corps a été faite par M. le chanoine Hennousse, doyen de Saint-Etienne, accompagné de MM. les chanoines Richard et Vallin. Derrière la croix venaient les députations des œuvres si nombreuses à Moulins-Lille. Les coins du poêle étaient tenus par M. le chanoine Carton, doyen de Saint-Pierre-Saint-Paul, MM. Cliquennois, président du Conseil de fabrique, A. Wallaert, P. Le Blan, Briot et Lefebvre, notables de la paroisse. La messe a été chantée par M. le chanoine Hennousse, et l'absoute a été donnée par Mgr Lamis, archiprêtre-doyen de Saint-Maurice.

Les valeurs à lots. — Nous trouvons dans différents journaux de Paris la note suivante qui est de nature à intéresser beaucoup de nos concitoyens et que nous reproduisons à ce titre :

« Une industrie nouvelle s'était introduite dernièrement dans les mœurs parisiennes : des établissements financiers créaient, à un prix déterminé, au moment d'un tirage de valeurs à lots, des titres qu'ils s'engageaient à reprendre avec une moins value, immédiatement après le tirage. Par ce moyen on pouvait courir les chances de gagner un lot sans avoir à débourser une grosse somme d'argent. Mais le parquet a vu dans cette exploitation, l'établissement, d'une manière déguisée, d'une sorte de loterie permanente et, dès lors, une violation de la loi du 21 mai 1836, qui interdit dans son article 2 « toutes opérations offertes au public pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort ».

« En conséquence, le procureur de la République a chargé M. Marion, commissaire aux délégations judiciaires, d'inviter toutes les maisons de banque et de coulisse de Paris qui pratiquent ce genre d'opérations à y renoncer, sous peine d'être l'objet de poursuites judiciaires. M. Marion a rédigé une circulaire qui a adressée des lettres à toutes les maisons de banque et de crédit, les informant qu'en cas de mise en vente à réunir de valeurs à lots, à l'époque des tirages, elles se mettraient en contravention avec la loi et seraient poursuivies par les tribunaux. »

La *Dépêche* qui publie cette note, ajoute :

« D'après les renseignements que nous avons pu recueillir, aucune *communication n'a encore été faite au parquet de Lille* aux banquiers et changeurs; mais il est vraisemblable que les nouvelles instructions, qui émanent de la chancellerie, seront appliquées en province comme à Paris.

« A cette occasion, faisons remarquer combien il est illogique d'empêcher les journaux français de publier la liste des tirages alors que les obligations communales de Bruxelles et d'Anvers dont beaucoup sont entre les mains de nos concitoyens et notamment des nombreuses sociétés de vingt qui existent à Lille. Il y a là tout au simple placement de père de famille et si l'idée d'un bénéfice a réalisé entre pour quelque chose dans les préoccupations des détenteurs des titres, la pensée de jeu proprement dite n'y trouve certainement pas sa place et l'esprit de la loi de 1836 n'a certainement pas voulu atteindre ces sortes de placements qui étaient inconnus à cette époque et qui sont très moralisateurs, en ce sens qu'ils favorisent l'épargne, bien loin de stimuler l'amour des jeux de hasard ».

Le condamné à mort Elsinger. — On télégraphie de Lyon, 6 janvier :

« Le jeune Elsinger, dont le pourvoi en cassation a été rejeté, attend avec effroi des nouvelles du recours en grâce qu'il vient de signer.

« L'assassin de la rue de l'Hôtel-de-Ville est justement inquiet de son sort. L'espoir qu'il avait conservé dans les premiers jours a complètement disparu, et le jeune homme redoute l'arrivée de M. Deibler et de sa fatale machine.

« La nuit, il dort mal, il tressaille au moindre bruit, très nerveux, il éprouve chaque matin des transes terribles.

« Eslinger est mécontent du régime de la prison, il se plaint de ce qu'on lui sert la viande avec de la sauce froide. La vérité, c'est que les angoisses éprouvées ordinairement par les condamnés à mort doivent lui couper l'appétit. Avant sa comparution devant les assises, il mangeait et buvait bien et, à l'audience, on a pu remarquer qu'il avait engraissé d'une façon très sensible depuis le jour de son arrestation. »

Un ouvrier qui se tue en tombant. — Un ouvrier plombier nommé Berthe, demeurant rue des Augustins, à Lille, est tombé accidentellement dans un escalier, mercredi vers deux heures de l'après-midi, en se rendant à son travail. Au bruit de sa chute on accourut et, comme le malheureux ouvrier ne donnait plus signe de vie, un docteur fut appelé immédiatement. Celui-ci n'a pu que constater la mort de Berthe.

Le Nord à Paris. — Hier a eu lieu à Paris, au restaurant Bouceray, le dîner mensuel de la *Betterave* (Nord et Pas-de-Calais), sous la présidence de M. le docteur Hamy, professeur au muséum, membre de l'Institut. On a acclamé les noms des sociétaires récemment décorés, dont M. Anatole Cordonnier, horticulteur, nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Après le café, une soirée a été improvisée, à laquelle ont pris part les chansonniers et poètes. Parmi les assistants citons : MM. Mio, chef du personnel des postes; Maxime Lecomte, sénateur; les peintres J.-J. Weerts, Hancotte, Desmarchay, etc.

Les exploits de soldats du 43e devant le conseil de guerre. — Dans son audience d'hier jeudi le conseil de guerre du 1er corps d'armée a examiné l'équipée dont se sont rendus coupables, il y a un mois environ, le caporal clairon Decattoire, le tambour Seys et l'élève clairon Cabot. Ils étaient poursuivis pour ivresse manifeste. Interrogés, les trois inculpés avouent les faits et demandent l'indulgence du conseil.

Après la plaidoirie des avocats, le conseil a condamné le caporal Decattoire et le clairon Seys à 3 francs d'amende et le clairon Cabot à francs d'amende; mais il a décidé que cette amende serait changée en prison, ce qui fait quinze jours à Decattoire et à Seys et vingt jours à Cabot.

Vol avec escalade et effraction à Mons-en-Barœul. — Nos lecteurs se rappellent certainement la tentative d'assassinat commise, au mois d'octobre dernier, sur la personne de Mme Debaisieux, cabaretière au *Château de Mon-Plaisir*, rue Saint-Martin.

Profitant de ce que Mme Debaisieux était seule, un jeune malfaiteur, Léopold Baudoin, avait voulu l'assommer à coups de marteau. Cet individu fut condamné, à la dernière session des assises du Nord, à quinze ans de travaux forcés.

Depuis ce moment, la cabaretière du «Château de Mon-Plaisir » vivait dans des transes continuelles, et — on le comprend sans peine — prenait toutes les précautions nécessaires pour se préserver d'une semblable tentative.

Il y a à son estaminet deux entrées, une donnant sur la rue Saint-Martin, l'autre ouvrant sur un sentier qui conduit à l'église de Mons-en-Barœul. Dès qu'elle devait quitter pour un moment la salle de l'estaminet, Mme Debaisieux fermait les deux portes.

Ces précautions n'ont pas empêché des malandrins d'opérer au *Château de Mon Plaisir*, dans la soirée de mardi.

Entre sept et huit heures, alors que Mme Debaisieux s'étant absentée pour quelques instants, on s'est introduit, en escaladant la haie du côté du sentier, dans la cour de la maison, et on a pris deux poules et un coq d'une certaine valeur.

Dérangés sans doute dans leur travail, les malfaiteurs n'ont pu emporter un certain nombre d'autres volatiles qui se trouvaient dans un autre poulailler.

La tentative de meurtre de la rue Nationale

A LILLE

M. Garchon continue activement l'instruction du drame de la rue Nationale. Il connaît maintenant tous les antécédents du soi-disant Durand. C'est réellement un nommé M..., fils d'un *important industriel de la Gironde*. M... a fait de bonnes études. Il est devenu étudiant en médecine, puis interne dans un hospice. Mais il voulait mener large vie; la bourse paternelle ne s'ouvrait pas assez grande et il s'est laissé aller, dans un moment de folie, à commettre un détournement au préjudice de l'administration hospitalière. Découvert, il a été traduit en cour d'assises et a subi une peine de quatre ans de prison.

Au sortir de la maison centrale, rentré par sa famille, sans ressources, il s'est éloigné de son pays natal, et il est venu à Lille sous un autre nom, pour faire de la représentation. L'amour du plaisir l'a repris: de degré en degré il est tombé dans le crime. Le voilà de nouveau en route pour les assises, sous une inculpation qui peut le conduire à La Nouvelle.

Une femme qui se suicide avec son enfant

A MARLES

M. François Salomé, ouvrier charpentier à Marles, trouva, lundi soir, en revenant de son travail, sa maison hermétiquement close. Aidé d'un ouvrier forgeron, il ouvrit la porte de sa maison. A l'intérieur, tout était fermé également et on respirait une forte odeur de charbon de bois brûlé.

Dans la chambre à coucher, un triste spectacle s'offrit à sa vue. Au milieu de la chambre, du charbon de bois achevait de brûler dans une marmite en fer. Sa femme, née Cécile Boucy, 33 ans, était étendue sur son lit, tenant son jeune enfant âgé de 3 mois dans ses bras. Tous deux avaient cessé de vivre.

La gendarmerie, informée, a aussitôt ouvert une enquête. La femme Salomé se serait suicidée par suite du désespoir qu'elle était de stérile vu dresser procès-verbal par les gendarmes pour leur avoir déclaré faussement, il y a une quinzaine de jours, qu'elle venait d'être victime d'un vol d'une somme de 130 francs environ. La femme Salomé avait simulé ce vol afin de pouvoir payer quelques dettes.

Concerts & Spectacles

Grand Théâtre-Hippodrome. — *La représentation d'« Aïda ».* — Il y avait, jeudi soir, à l'Hippodrome, une belle salle qui, à d'autres époques, aurait paru très satisfaisante, mais qui, ayant à supporter la comparaison avec celles des cinq ou six représentations précédentes, a laissé remarquer les vides qui la déparaient.

L'interprétation de l'œuvre si vivement colorée et si mouvementée de Verdi, bien qu'elle ait laissé à désirer dans quelques détails, a été bonne dans son ensemble.

Les artistes se sont vaillamment dépensés et ont, en général, satisfait le public.

Mme Villetta a mis beaucoup d'expression dans son jeu et de chaleur dans son chant. Malgré quelques accrocs à la justesse et les défectuosités que nous avons déjà signalées dans l'émission des sons et dans la diction, elle a soutenu brillamment et avec succès la lourde tâche de son rôle écrasant. Ses auditeurs l'en ont récompensée par leurs applaudissements.

Mme Villa, dont la voix est toujours chaudement pénétrante et parfaitement posée, mais pour qui, malheureusement, certains passages de la partition sont un peu bas, a déployé la plus parfaite correction comme jeu et comme chant dans le personnage d'Amneris.

Mme Packhiers a chanté les invocations de la Grande Prêtresse en musicienne accomplie.

Du côté des hommes, M. Ch. Gauthier à qui le rôle de Radamès convient bien dans les passages brillants, mais qui est toujours faible dans les motifs où la douceur doit dominer, s'est acquitté de l'ensemble de sa tâche à la satisfaction du public qui l'a applaudi à diverses reprises.

La voix chaudement timbrée et douée d'une grande pénétration de M. Dubacker a rendu à la perfection le caractère vigoureusement dessiné d'Amonasro.

M. Dans a interprété avec dignité et talent le rôle du roi. Nous engageons cet artiste à veiller à la justesse dont il s'éloigne un peu quelquefois. Le grand-prêtre Ramfis a également trouvé un excellent interprète en M. Chavarochette, dont la voix de basse se distingue par de sérieuses qualités de sonorité et d'émission.

L'orchestre, dirigé par M. de la Fuente, mérite des éloges : il a convenablement nuancé l'accompagnement. Les chœurs ont bien eu quelques défaillances, mais, en général, ils se sont montrés à la hauteur de leur tâche. Ce qui leur manque surtout c'est l'accentuation dans le rythme.

Les deux beaux ensembles qui terminent le premier et le second acte, malgré quelques défauts de précision et de netteté, ont produit sur le public une impression favorable. Nous devons faire la même constatation pour l'entrée triomphale de Radamès.

Nous devons encore signaler la danse des petits négrillons, qui a obtenu le plus légitime succès.

En résumé, la représentation d'*Aïda* doit compter parmi les meilleures que nous ait données la troupe de Gand.

Jubé-Hertogh, rue de la Gare. — Pianos des meilleurs facteurs. — Castors, cartons et rouleaux à musique. — Partition et morceaux détachés de *Sapho*, le dernier succès de Massenet. — Vente de libretto.

GRAND THEATRE-HIPPODROME

Jeudi 13 janvier 1898. — **HANSEL ET GRETEL**, conte lyrique en 3 actes et 5 tableaux. Principaux interprètes : Mme Villa, Villette, de la Fuente, Packhiers et M. Maréchal. — **PAILLASSE**, drame lyrique en 2 actes de Léoncavallo. Orchestre sous la direction de M. de la Fuente. Grande mise en scène. Trucs et décors nouveaux.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 6 janvier 1898.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — Une tempteuse de chez Bidel. — Cécile Jolly, trente ans, originaire de Sainte-Menehould, est venue échouer dans nos parages après avoir passé trois ans à la ménagerie Bidel, où, paraît-il, elle entrait dans les cages. Il fut avouer qu'avec elle, la police a dû en faire, et qu'il est difficile d'arriver à la dompter.

En effet, dans les premiers jours de décembre, Cécile Jolly comparaissait sous l'inculpation d'outrages aux agents, et recevait pour ce fait, six jours de prison.

Elle a recommencé : le 2 janvier, vers 6 h. 1/2 du soir, l'agent Dujardin, de service rue de Gand, à Tourcoing, la voyait sonner à toutes les portes et solliciter l'aumône; il voulut la conduire au poste, mais elle résista violemment, traitant l'agent de vaurien, fainéant, etc. Elle était d'ailleurs complétement ivre. « Je ne tenais plus debout, dit-elle; les agents sont libres de dire tout ce qu'ils veulent, je ne peux rien me rappeler ». Cette fois la condamnation est un peu plus sévère : 15 jours de prison et 5 fr. d'amende.

Pour avoir également appelé vaurien l'agent Derbaudringhien, qui, le 30 décembre, dissipait un rassemblement formé rue de la Makellerie, à Tourcoing, Julien Martinage, dix-sept ans, charretier à Roubaix, s'entend infliger six jours de prison.

Un fils qui bat sa mère. — Ce fils, Jules Verrier, est âgé de cinquante ans et exerce la profession de maçon; *il demeure à Wasquehal*, chez sa mère, Henriette Duriez, veuve Verrier, qui y est cabaretière, et est âgée de soixante-seize ans.

Cet individu a déjà été condamné deux fois pour des faits analogues : il y a quinze jours encore, on lui infligeait un mois de prison ; il est très mal noté.

Les faits remontent au 14 décembre ; rentré ivre, vers deux heures du soir, Verrier alla se coucher. Réveillé de mauvaise humeur, il se mit à injurier sa mère qui, indignée, lui allongea une gifle : il riposta par deux soufflets.

Quarante jours de prison, par défaut, à Julien Verrier; mais cette peine se confondra avec celle à un mois prononcée il y a quinze jours.

Escroquerie. — Nos lecteurs se rappellent que, dans les premiers jours de décembre, deux individus de Roubaix, Jules D... et Jules Demol, avaient été condamnés par défaut pour diverses escroqueries commises dans des conditions particulières. D..., se présentant avec un camarade chez des femmes d'ouvriers ou de contre-maîtres, se disant envoyé par le mari chercher de l'argent, car le patron l'envoyait faire un ouvrage pressé, soit à Wattrelos, soit à Croix, et il fallait de quoi payer le voyage et la nourriture. Les femmes confiantes remettaient l'argent à nos deux escrocs qui, avec cette somme, faisaient la noce et s'enivraient à qui mieux mieux. Nos individus opéraient à Tourcoing.

C'est ainsi que Mme Hoestol, femme du contre-maître des mécaniciens de la rue du Dragon, remit à D... 10 fr.; Mme Vanderstickel, rue d'Alsace, Mme veuve Desurmont (celle-ci pour son frère), chacune 5 fr. Jules D... avait été condamné à deux mois de prison : il fait opposition à ce jugement. Cet individu est âgé de 35 ans, il demeure rue de Fourcoing, à Roubaix.

D... déclare ne se souvenir de rien; il a été au Tonkin, et y a été atteint de fièvres, aussi, dit-il, il a des moments où il n'a plus la tête à lui.

Le Tribunal se montre indulgent à son égard, et s'il confirme la condamnation à 2 *mois de prison* précédemment prononcée, il la mitige par l'application de la loi Bérenger.

Condamné par défaut le 20 novembre à un mois de prison pour vol d'un coq faisan chez M. Destroy, de Chéreng, Arthur Lepère, journalier à Chéreng, fait opposition ; ses dénégations ne servent à rien : il est établi, par la déclaration même d'un garde-barrière de Wattrelos, le nommé Marissal, que, le matin même qui suivait la nuit où le vol a été commis (le 28 juin), Lepère lui offrit un coq faisan dérobé. Lepère est mal noté : il aura à répondre samedi prochain de nombreux vols qui lui sont reprochés dans la région : vingt-trois témoins sont cités pour cette audience. En attendant, le Tribunal confirme la peine de un mois de prison.

Une vieille affaire. — C'est une opposition à un jugement des premiers mois de 1895, condamnant Henri Claisse, 44 ans, alors cabaretier, à quinze jours de prison pour coups à un sieur Edmond Van Haeke, à Croix, le 27 novembre 1894. Le premier jugement est confirmé. Comme Claisse est actuellement détenu pour 3 mois du chef d'abus de confiance, le Tribunal dit que ces deux peines ne se confondront pas.

A la gare de Roubaix-Wattrelos. — Le 17 décembre un agent de la gare de Roubaix-Wattrelos surprenait le jeune Charles Legge, âgé de dix-sept ans, dans un magasin à bestiaux, où il ramassait la laine de moutons... *pour mettre dans ses oreilles*, dit-il, contre le mal de dents !!

Procès-verbal lui fut dressé pour avoir pénétré dans l'enceinte du chemin de fer sans autorisation. Coût : 16 fr. d'amende.

Une drôle de question s'est posée à l'audience de ce jour : Avoir un ventre droit, avec un billet de troisième, de commettre un détournement au préjudice de l'Administration hospitalière. Découvert, il a été traduit en cour d'assises et a subi une peine de quatre ans de prison.

Au sortir de la maison centrale, rentré par sa famille, sans ressources, il s'est éloigné de son pays natal, et il est venu à Lille sous un autre nom, pour faire de la représentation. L'amour du plaisir l'a repris: de degré en degré il est tombé dans le crime. Le voilà de nouveau en route pour les assises, sous une inculpation qui peut le conduire à La Nouvelle.

Une femme qui se suicide avec son enfant

A MARLES

M. François Salomé, ouvrier charpentier à Marles, trouva, lundi soir, en revenant de son travail, sa maison hermétiquement close. Aidé d'un ouvrier forgeron, il ouvrit la porte de sa maison. A l'intérieur, tout était fermé également et on respirait une forte odeur de charbon de bois brûlé.

Dans la chambre à coucher, un triste spectacle s'offrit à sa vue. Au milieu de la chambre, du charbon de bois achevait de brûler dans une marmite en fer. Sa femme, née Cécile Boucy, 33 ans, était étendue sur son lit, tenant son jeune enfant âgé de 3 mois dans ses bras. Tous deux avaient cessé de vivre.

La gendarmerie, informée, a aussitôt ouvert une enquête. La femme Salomé se serait suicidée par suite du désespoir qu'elle était de stérile vu dresser procès-verbal par les gendarmes pour leur avoir déclaré faussement, il y a une quinzaine de jours, qu'elle venait d'être victime d'un vol d'une somme de 130 francs environ. La femme Salomé avait simulé ce vol afin de pouvoir payer quelques dettes.

Concerts & Spectacles

Grand Théâtre-Hippodrome. — *La représentation d'« Aïda ».* — Il y avait, jeudi soir, à l'Hippodrome, une belle salle qui, à d'autres époques, aurait paru très satisfaisante, mais qui, ayant à supporter la comparaison avec celles des cinq ou six représentations précédentes, a laissé remarquer les vides qui la déparaient.

L'interprétation de l'œuvre si vivement colorée et si mouvementée de Verdi, bien qu'elle ait laissé à désirer dans quelques détails, a été bonne dans son ensemble.

Les artistes se sont vaillamment dépensés et ont, en général, satisfait le public.

Mme Villetta a mis beaucoup d'expression dans son jeu et de chaleur dans son chant. Malgré quelques accrocs à la justesse et les défectuosités que nous avons déjà signalées dans l'émission des sons et dans la diction, elle a soutenu brillamment et avec succès la lourde tâche de son rôle écrasant. Ses auditeurs l'en ont récompensée par leurs applaudissements.

Mme Villa, dont la voix est toujours chaudement pénétrante et parfaitement posée, mais pour qui, malheureusement, certains passages de la partition sont un peu bas, a déployé la plus parfaite correction comme jeu et comme chant dans le personnage d'Amneris.

Mme Packhiers a chanté les invocations de la Grande Prêtresse en musicienne accomplie.

Du côté des hommes, M. Ch. Gauthier à qui le rôle de Radamès convient bien dans les passages brillants, mais qui est toujours faible dans les motifs où la douceur doit dominer, s'est acquitté de l'ensemble de sa tâche à la satisfaction du public qui l'a applaudi à diverses reprises.

La voix chaudement timbrée et douée d'une grande pénétration de M. Dubacker a rendu à la perfection le caractère vigoureusement dessiné d'Amonasro.

M. Dans a interprété avec dignité et talent le rôle du roi. Nous engageons cet artiste à veiller à la justesse dont il s'éloigne un peu quelquefois. Le grand-prêtre Ramfis a également trouvé un excellent interprète en M. Chavarochette, dont la voix de basse se distingue par de sérieuses qualités de sonorité et d'émission.

L'orchestre, dirigé par M. de la Fuente, mérite des éloges : il a convenablement nuancé l'accompagnement. Les chœurs ont bien eu quelques défaillances, mais, en général, ils se sont montrés à la hauteur de leur tâche. Ce qui leur manque surtout c'est l'accentuation dans le rythme.

Les deux beaux ensembles qui terminent le premier et le second acte, malgré quelques défauts de précision et de netteté, ont produit sur le public une impression favorable. Nous devons faire la même constatation pour l'entrée triomphale de Radamès.

Nous devons encore signaler la danse des petits négrillons, qui a obtenu le plus légitime succès.

En résumé, la représentation d'*Aïda* doit compter parmi les meilleures que nous ait données la troupe de Gand.

Jubé-Hertogh, rue de la Gare. — Pianos des meilleurs facteurs. — Castors, cartons et rouleaux à musique. — Partition et morceaux détachés de *Sapho*, le dernier succès de Massenet. — Vente de libretto.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du jeudi 6 janvier 1898.* — Présidence de M. Dassonville, vice-président. — Une tempteuse de chez Bidel. — Cécile Jolly, trente ans, originaire de Sainte-Menehould, est venue échouer dans nos parages après avoir passé trois ans à la ménagerie Bidel, où, paraît-il, elle entrait dans les cages. Il fut avouer qu'avec elle, la police a dû en faire, et qu'il est difficile d'arriver à la dompter.

En effet, dans les premiers jours de décembre, Cécile Jolly comparaissait sous l'inculpation d'outrages aux agents, et recevait pour ce fait, six jours de prison.

Elle a recommencé : le 2 janvier, vers 6 h. 1/2 du soir, l'agent Dujardin, de service rue de Gand, à Tourcoing, la voyait sonner à toutes les portes et solliciter l'aumône; il voulut la conduire au poste, mais elle résista violemment, traitant l'agent de vaurien, fainéant, etc. Elle était d'ailleurs complétement ivre. « Je ne tenais plus debout, dit-elle; les agents sont libres de dire tout ce qu'ils veulent, je ne peux rien me rappeler ». Cette fois la condamnation est un peu plus sévère : 15 jours de prison et 5 fr. d'amende.

Pour avoir également appelé vaurien l'agent Derbaudringhien, qui, le 30 décembre, dissipait un rassemblement formé rue de la Makellerie, à Tourcoing, Julien Martinage, dix-sept ans, charretier à Roubaix, s'entend infliger six jours de prison.

Un fils qui bat sa mère. — Ce fils, Jules Verrier, est âgé de cinquante ans et exerce la profession de maçon; *il demeure à Wasquehal*, chez sa mère, Henriette Duriez, veuve Verrier, qui y est cabaretière, et est âgée de soixante-seize ans.

Cet individu a déjà été condamné deux fois pour des faits analogues : il y a quinze jours encore, on lui infligeait un mois de prison ; il est très mal noté.

Les faits remontent au 14 décembre ; rentré ivre, vers deux heures du soir, Verrier alla se coucher. Réveillé de mauvaise humeur, il se mit à injurier sa mère qui, indignée, lui allongea une gifle : il riposta par deux soufflets.

Quarante jours de prison, par défaut, à Julien Verrier; mais cette peine se confondra avec celle à un mois prononcée il y a quinze jours.

Escroquerie. — Nos lecteurs se rappellent que, dans les premiers jours de décembre, deux individus de Roubaix, Jules D... et Jules Demol, avaient été condamnés par défaut pour diverses escroqueries commises dans des conditions particulières. D..., se présentant avec un camarade chez des femmes d'ouvriers ou de contre-maîtres, se disant envoyé par le mari chercher de l'argent, car le patron l'envoyait faire un ouvrage pressé, soit à Wattrelos, soit à Croix, et il fallait de quoi payer le voyage et la nourriture. Les femmes confiantes remettaient l'argent à nos deux escrocs qui, avec cette somme, faisaient la noce et s'enivraient à qui mieux mieux. Nos individus opéraient à Tourcoing.

C'est ainsi que Mme Hoestol, femme du contre-maître des mécaniciens de la rue du Dragon, remit à D... 10 fr.; Mme Vanderstickel, rue d'Alsace, Mme veuve Desurmont (celle-ci pour son frère), chacune 5 fr. Jules D... avait

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 10 janvier 1898, à dix heures du quart, pour le repos de l'âme de Monsieur Paul-Marie-Joseph, époux de Dame Zoé GLORIEUX, décédé à Roubaix, le 9 janvier 1897, dans sa 47e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NORD

Le crime de Leffrinckoucke. — Galioït, le meurtrier soupçonné du malheureux Beyen, qui subit actuellement une peine de 3 mois et 1 jour de prison pour coups et blessures, va être mis en liberté à la fin de sa peine.

L'affaire Leffrinckoucke sera donc définitivement classée.

Le crime d'Onnaing. — Le crime d'Onnaing continue toujours à défrayer les conversations dans la commune. Bien qu'il n'avoue pas, tout le monde est persuadé que Blaseret est l'auteur du crime. L'enquête se poursuit; espérons qu'elle parviendra à éclaircir l'affaire.

Un braconnier blessé par un garde à Ablain-Saint-Nazaire. — Dans l'après-midi du 31 décembre, le garde Cargis de Souchez aperçut le sieur Tiquet, braconnier dangereux, au moment où il posait des lacets sur le territoire d'Ablain-Saint-Nazaire.

Il voulut l'arrêter, mais une rixe éclata entre les deux hommes. Le braconnier ayant saisi le fusil du garde, celui-ci le lui arracha des mains. Mais l'un des chiens s'abattit et le braconnier reçut la charge dans le bras droit. La blessure est assez grave.

Une double disparition à Duukerque. — Un jeune cavalier du 55e dragons, Henri Mathieu, en permission à l'occasion du Nouvel an, s'est rencontré, à Malo-les-Bains, avec son amie, Amélie Dufour. Depuis mardi matin, tous deux sont disparus. Mathieu a laissé ses vêtements militaires chez son père. Le bruit d'un double suicide a couru, mais on ne croit guère à ce dénouement.

BELGIQUE

Le crime de la rue Ampère à Roubaix. — *L'enquête à Courtrai.* — Nous avons dit que Charlier était accusé d'un vol de bronzette commis chez M. Fonteyne, jardinier à Wattrelos. Il comparaîtra mercredi devant le tribunal correctionnel de Courtrai au sujet de ce vol.

On se rappelle que Charlier avait été soupçonné d'être l'auteur du horrible crime commis rue Ampère, à Roubaix, en 1896.

Dès le début de l'instruction, Charlier nia toujours être l'auteur du crime qu'on lui reprochait. Comme cet acte n'avait pas eu de témoins et que, d'autre part, les dépositions entendues à l'instruction n'établissaient pas la culpabilité de l'inculpé, aucune poursuite ne sera dirigée de ce chef contre lui.

Une catastrophe à Ciply, près de Mons. — Deux morts. — Un désastre. — La société française des phosphates de Saint-Gobain, située à Ilyon-Ciply, près de Mons, a repris l'exploitation de l'usine, depuis quelques années, à la société Solvay. Elle possède un réservoir de décantation, contenant plus de 5,000 mètres cubes d'eau : sa profondeur est d'environ 35 mètres et l'endroit où il est situé surplombe de vingt mètres, au moins, la vallée.

Les digues de ce réservoir sont faites au moyen de schistes et de plons, des résidus de craie phosphatée. Les eaux du pont sont déversées dans la rivière Le Hy par une conduite établie à l'une des extrémités du puits.

Mercredi soir, au moment où un ouvrier, Arthur Guérin, qui conduisait un chariot de phosphate, s'apprêtait à renverser le contenu dans le réservoir, un tremblement se produisit sur la digue.

Aussitôt, une crevasse de plus de vingt mètres se produisant; la digue se rompit, et les terres, les décombres, le phosphate, par une poussée irrésistible, devaient, entraînant le malheureux ouvrier, déracinant les arbres, renversant tout sur son passage.

Au bas du réservoir sont construites plusieurs maisons. La première fut presque complétement ensevelie, sauf la première place servant de cabaret où se trouvaient le père et la mère Guérin.

Leur fille Adelaïde, épouse Adolphe Wautier, âgée de 26 ans, était occupée dans une chambre à coucher à préparer un lit. Elle fut ensevelie sous les décombres. Son père se précipita à son secours avec des voisins attirés par le sinistre.

Il dégagea la chambre, mais lorsqu'il parvint à découvrir sa fille, celle-ci était morte, écrasée entre le lit et le mur.

La grange et les étables furent renversées, les vaches et les poules furent ensevelis et périrent asphyxiées. Le fils Guérin, qui travaillait non loin du réservoir, fut retrouvé noyé dans un ruisseau.

Au moment de la rupture de la digue, les habitants des maisons voisines s'étaient enfuis épouvantés.

Une équipe d'ouvriers est occupée depuis jeudi matin aux travaux de déblaiement. Ils dégagent la rivière *Le Hy* qui est remplie de phosphate, de débris des maisons culbutées, des arbres déracinés et des terres provenant des plantations voisines.

On ignore comment la catastrophe a pu se produire et un ouvrier qui jour et nuit surveillait le réservoir n'avait rien aperçu d'anormal.

Il y a un an, un accident semblable s'était produit à l'usine Ladupont et y avait causé des dégâts matériels très considérables.

La consternation est grande dans la localité.

Service communal d'assurances. — M. Welsch, capitaine commandant des sapeurs-pompiers de Gand, a publié récemment une brochure portant un titre qui en indique assez bien la teneur : « Essai sur l'organisation simultanée par la commune de l'assurance et des secours en cas d'incendie. » Cette idée précède en ce moment beaucoup d'esprits. Elle a déjà fait l'objet d'une discussion au conseil communal de Bruxelles ; à Schaerbeek on la préconise aussi. M. Herman De Baets, vient, au conseil communal de Gand, de se déclarer favorable à ce système.

En 1879, a-t-il dit, le bénéfice réalisé par notre ville aurait été de 300,000 francs. La ville de Tirlemont aurait manifesté l'intention de créer un service de ce genre. Mais il paraît que le ministre de l'intérieur estime, qu'en droit, cette affaire soulève la question de savoir si l'organisation de ce service rentre dans la sphère d'attribution du conseil communal. Il se demande aussi, dit-on, si la réalisation de ce projet ne constituerait pas une opération très aléatoire, contraire aux intérêts de la ville.

Les rapports commerciaux entre la Belgique et l'Angleterre. — Par une communication du 29 juillet dernier, le gouvernement britannique a dénoncé le traité de commerce et de navigation, conclu en 1862 entre la Belgique et le Royaume-Uni, ce traité demeurera obligatoire jusqu'au 29 juillet 1898. En notifiant cette dénonciation, le gouvernement britannique a fait savoir qu'il est disposé à entrer en négociations avec le gouvernement belge pour la conclusion d'un nouveau traité.

Le département belge des affaires étrangères s'est adressé aux Associations commerciales du pays pour leur demander tous les renseignements utiles, et la question est inscrite à l'ordre du jour des diverses chambres syndicales.

Charleroi. — *Les grèves dans le Centre.* — La grève est en décroissance à Châtelineau, en augmentation à Montigny et à Gilly.

Il y a chômage depuis jeudi matin au Poirier et au second puits du Pays-de-Liège, 550 grévistes pour les deux.

En résumé, 230 grévistes de plus que mercredi, soit au total 3550.

La fédération des mineurs a décidé de laisser persister la